

Bulletin Municipal

BADAROUX Printemps 2024



Le Mot du Maire



Voici venu le beau temps du printemps, après un mois de mars très pluvieux menant avec lui son lot de désagréments mais une pluie tellement salvatrice pour la nature.

Ce début d'année a été compliqué pour notre commune, janvier 2024 est marqué par la crise agricole et un déferlement de poids lourds emportant avec lui des nuisances matérielles et sonores.

Nous débutons avril avec une RN 88 fermée quelques jours à la circulation, difficultés journalières accentuées par le manque de civisme et de patience des usagers.

Quelle belle expérience que celle du maire dans ces moments là...

Heureusement, les services de l'état, monsieur le préfet, son directeur de cabinet, les services de la gendarmerie et de la DIR ont été mobilisés pour sécuriser le tronçon et mettre en place des itinéraires de délestage.

Pour nos communes du Born, Pelouse et Badaroux, « délestage » n'est pas le mot approprié.

Nous avons subi un raz de marée d'automobilistes qui a mis pendant un temps la vie de tous en péril.

Nous avons adapté les restrictions au fil de l'eau et n'en déplaise à certains, le rôle du maire étant aussi de protéger la population, nous nous y sommes attelés pour le confort et la sécurité de tous.

Il est évident que dès qu'on touche aux habitudes et au confort de chacun, les masques tombent et les paroles sont menaçantes, agressives et blessantes.

Soyez-en assurés je ne céderai jamais à la pression et je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour continuer à protéger notre vie quotidienne.

Début avril marque aussi le vote du budget primitif et expose la synthèse de l'année passée.

Un résultat à la hauteur de nos espérances, en cumulé (résultat d'investissement et de fonctionnement) nous finissons l'année à +157000€ avec un résultat global à +300000€ après trois ans (compte administratif 2021: +36000€) un résultat qui nous ouvre les grands projets que vous allez découvrir ou redécouvrir tout au long de cette publication.

Dans ce bulletin, malheureusement, nous devons aussi, encore une fois, rappeler les règles élémentaires de la vie communale, les chiens qui aboient, les déjections canines qui jonchent les sols, les stationnements intempestifs, les véhicules entreprises qui nous envahissent ou le non-respect du site des déchets verts ça devient insupportable.

La loi du fameux « vivre ensemble », respectueux de chacun, va t'on arriver à la mettre en application ?

Pour finir, quelques dates à venir :

8 mai 2024: Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 au monument aux morts.

Les 80 ans des combats de la parade et du massacre de la tourette:

24 Mai 2024 : Diffusion du film sur le maquis de Bir Hakeim à 18h et conférence débat avec Hervé Fumel, professeur d'histoire.

26 Mai 2024 : Commémoration du massacre de la Tourette à 10h.

21 Juin 2024 : Fête de la musique organisée par le comité des fêtes.

28 et 29 Juillet 2024 : Fête de Badaroux avec son traditionnel feu d'artifice financé par la commune.

Je vous souhaite une belle saison des fleurs.



Actus

Point projets

Notre municipalité est porteuse de nombreux projets visant à améliorer notre cadre de vie et permettre à notre Commune de poursuivre son évolution.

Dans cette édition nous vous proposons un point sur quelques un de ces projets en cours

Accélération de la production des énergies renouvelables

Pour répondre aux nouveaux enjeux imposés par la crise énergétique et conformément à la récente loi d'Accélération de la Production des Energies Renouvelables, la Commune de Badaroux s'est engagée dans une procédure d'accélération de la production des énergies renouvelables et s'est attachée, en premier lieu à identifier les zones de son territoire susceptibles de présenter un potentiel intéressant pour cette démarche. Ont été retenues l'ensemble des zones constructibles du PLU (et plus particulièrement le site de la Biogue, des ateliers Communaux et l'atelier de la Vignette) et la zone retenue pour l'implantation du parc photovoltaïque. Le dossier récapitulatif toutes ces zones et leurs caractéristiques est à la disposition du public à l'accueil de la Mairie et téléchargeable sur notre site internet www.badaroux.fr.

Le Parc Photovoltaïque

La production d'énergie verte est sans doute le projet le plus important et conséquent porté actuellement par la municipalité en partenariat avec EDF Renouvelables, il consiste en l'établissement, sur le site dit « Lou Chaousse », d'un parc photovoltaïque d'une quinzaine d'hectares. Aujourd'hui, les études se poursuivent afin de déterminer un emplacement, une orientation et une taille optimaux pour ce parc afin de le rendre aussi discret que possible et de limiter au maximum ses nuisances sur la faune et la flore locales. La Mairie et EDF Renouvelables travaillent en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux pour permettre à ce projet de voir le jour dans les meilleures conditions. En parallèle et toujours dans cette même optique de production d'énergie verte, la municipalité projette d'installer des panneaux photovoltaïques en toiture de ses ateliers municipaux, de l'atelier Gonzalez (actuellement en cours de rachat) et des ombrières sur le site de la Biogue.

L'atelier Gonzalez

La municipalité souhaite racheter l'atelier Gonzalez situé au lieu-dit « La Vignette » pour transformer cet espace en lieu de travail partagé pouvant accueillir des artisans, des professions libérales et autre espace à définir. Ce ne sont pas moins de 5000 m2 qui seront redéfinis pour y construire aussi le local des chasseurs.

Aujourd'hui, la procédure notariale en vue de l'acquisition de ce bâtiment touche à sa fin.



Recensement de la population

En ce début d'année 2024, deux visages familiaux ont procédé au recensement de la population de notre village. En effet, ce sont Christophe et Lilian, nos deux employés techniques qui ont été, cette année, en charge de cette procédure quinquennale dont l'objectif est d'établir une photographie aussi fidèle que possible de notre population (le nombre d'habitants, leur âge, leur profession, le confort de leur logement...). Ces informations sont ensuite récupérées et traitées par l'INSEE (l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) qui, après les avoir anonymisées, les utilisera afin de mieux comprendre l'évolution de la société et de ses besoins. Par ailleurs, il est à noter que les dotations versées à la Commune par l'État se basent sur les chiffres issus de cette enquête dont la réalisation est obligatoire et représente un enjeu important pour tous. Ainsi, pour faciliter la participation de chacun ; plusieurs permanences tenues par nos agents ont été organisées à la Mairie et il était possible de consigner ses réponses sur un questionnaire en ligne ou papier. Nous remercions Christophe et Lilian pour leur implication dans cette démarche dense et complexe.



Actus

Carnaval des écoles

Vendredi 5 Avril, veille des vacances de printemps pour nos écoliers, les rues de notre village ont été prises d'assaut par une multitude de chevaliers, pirates, princesses, cow-boys et autres indiens. Une déambulation spectaculaire et festive qui a rassemblé les enfants de nos deux écoles pour un moment de convivialité ensoleillé. Le chemin de nos écoliers les a ensuite conduit vers un goûter offert par la Mairie. Un bel après-midi déguisé et joyeux en prologue de deux semaines de vacances bien méritées pour nos chères têtes blondes.



Motards solidaires

Cette année, les Motards Solidaires ont repris la route pour la septième édition de leur collecte de dons en faveur de la recherche contre le cancer. Ainsi, ils étaient présents durant toute la matinée du samedi 20 avril 2024 devant les commerces de notre village, puis ils ont poursuivi leur route à travers tout le département dans la même optique : proposer une rose contre un don minimum de 2 euros. En fin de journée, Les Motards étaient attendus à la salle polyvalente de la Mairie de notre village pour un moment de convivialité et de repos bien mérité. Les bénéfices de cette opération seront reversés à l'Institut Régional du Cancer de Montpellier. Face au cancer, de près ou de loin, nous sommes tous concernés, nous vous remercions donc pour votre mobilisation lors de cette journée.

Fêtes et Cérémonies

Badaroux à la fin de l'année

Le père Noël a pu passer son mois de décembre dans sa résidence hivernale à Badaroux cette année. Une superbe petite cabane avait, en effet, été érigée à son intention derrière la Mairie, en face de la salle des fêtes. Et parce que le Père Noël reçoit toujours beaucoup de courrier, cette petite bâtisse bien éclairée et entourée de ses sapins était, bien sûr, équipée d'une boîte aux lettres destinée à recevoir les listes de tous les enfants sages !

Chacun a eu ensuite l'occasion de venir admirer cette superbe réalisation de nos employés municipaux lors du désormais traditionnel marché de Noël venu pour la troisième fois inaugurer la période de l'avent sur notre village. Cette année, outre les habituels chocolats, crêpes et vin chaud, le comité des fêtes vous proposait de déguster le pain artisanal cuit dans l'ancien four du hameau des Bories rallumé pour l'occasion le matin même.

Enfin, la cérémonie des vœux de la municipalité est venue clôturer cette période de fêtes. Un moment de partage et de convivialité pour tous et l'occasion pour Madame le Maire de revenir sur l'année écoulée et de faire un point sur l'ensemble des projets portés par la Commune.



Déportation de la famille RAJCHNUDEL : 80 ans après, Badaroux n'a rien oublié

C'est une émotion particulièrement vibrante et forte qui s'est emparé de notre village en ce Jeudi 7 Mars 2024. 80 ans jour pour jour après l'embarquement de la famille RAJCHNUDEL dans le convoi n°69 à destination du camp d'Auschwitz-Birkenau où ils ont trouvé la mort, probablement dès leur arrivée. Grands et petits Badarousiens se sont réunis devant la maison qu'ils avaient habitée sur notre village jusqu'à leur arrestation en février 1944 afin de se souvenir tous ensemble. A l'issue du discours de Madame le Maire, Benoît VALARIER, 1^{er} Adjoint, a dévoilé la nouvelle plaque apposée sur la maison. Ce texte, corrigé de quelques erreurs matérielles qui figuraient sur l'ancienne sera donc le nouveau passeur de mémoire de cette famille, victime de la violence et de la barbarie nazie. Après ce moment de recueillement, chacun a été invité à se rendre à la Grande Salle de la Mairie, non sans passer devant l'ancienne école du village, de laquelle les nazis avaient arraché Jean-Claude, seul garçon de la fratrie Rajchnudel. S'en est suivi le visionnage d'un film retraçant l'histoire de la famille réalisé dans le cadre du concours de la Résistance par des élèves de seconde du Lycée Emile Peytavin à Mende et les interventions de Monsieur Malcolm THÉOLEYRE, Sous-Préfet de la Lozère, de Monsieur RENOUARD, ancien voisin de la famille ayant tout spécialement fait le déplacement de Reims pour l'occasion et des filles de Monsieur Jean-Pierre NOGARET autour du livre « Mémoires d'un réfractaire » qui ont donné lecture d'un passage du livre de leur père relatant une partie de l'histoire de la famille.

Et parce que la transmission de l'histoire aux jeunes générations est la clé de voûte du devoir de mémoire ; les enfants des deux écoles du village étaient également conviés à la Mairie ce même jour dans l'après-midi afin de visionner le film et d'échanger avec ses réalisateurs Lycéens qui ont répondu à toutes leurs questions. Un moment de convivialité autour d'un goûter est venu clôturer cet après-midi dédié à la mémoire et au souvenir.

80 ans après, notre village n'a rien oublié, il est marqué par cette barbarie à l'encre du sang qui a coulé et s'applique à porter et transmettre chaque jour la mémoire de la famille RAJCHNUDEL et celle des millions de juifs déportés et assassinés pendant la deuxième guerre mondiale.



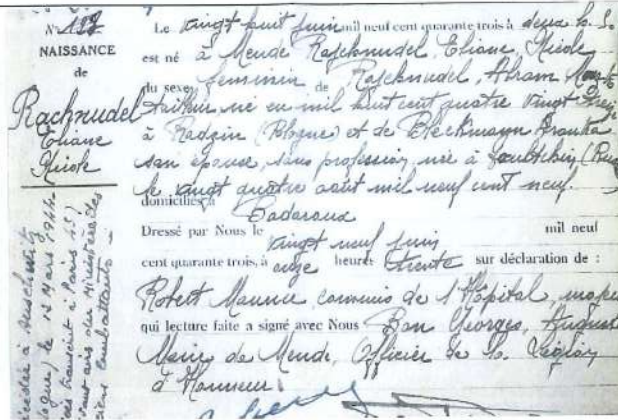
Les Rajchnudels à Badaroux



Une famille unie...

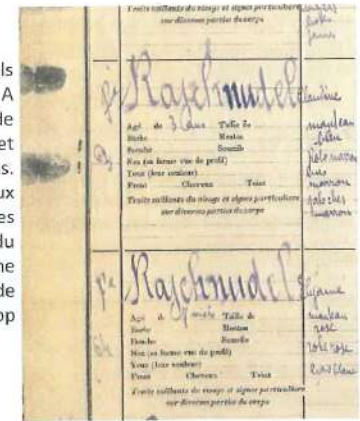
Une naissance...

Celle d'Eliane, la petite dernière née à Mende pendant le séjour Badarousien de la famille. Sur son acte de naissance ci-contre, on peut apercevoir la mention « Décédée à Auschwitz »



Des vies brisées...

Arrêtés en février 1944, les Rajchnudels sont conduits à la prison de Mende. A droite, un extrait du registre d'écrou de la prison. On y voit les noms d'Eliane et de l'une de ses sœurs, Claudine, 3 ans. A gauche de l'image, on aperçoit deux tâches d'encre ; ce sont les empreintes digitales que la petite Claudine a du apposer sur le registre. Celles d'Eliane sont absentes, en effet, âgée de seulement quelque mois, elle était trop jeune pour accomplir cette formalité.



1944 – 2024
MAQUIS BIR HAKEIM
80 ANS PROGRAMME



LA PARADE – BADAROUX 2024

- Du mercredi 22 au vendredi 24 mai La Parade (journées pour les scolaires) - Expositions - Parcours de mémoire
- Vendredi 24 mai – Badaroux - 18h Film « Le Maquis des Patriotes » - 18h Conférence-débat animée par Hervé Fumel
- Samedi 25 mai – La Parade - 10h Vernissage exposition peinture Jacques-Henri Coste - 13h30 Parcours de mémoire commenté par Hervé Fumel Philippe Chambon Lecture de poèmes par Guillaume Ouvray
- Samedi 25 mai – Mas de Val - 16h Conférence-débat animée par Jean-Claude Richard Hugues de Roquemauriel - 18h Film « Le Maquis des Patriotes » - Apéritif dînatoire

Cérémonies officielles d'hommage

- Dimanche 26 mai
- 10h Ravin de la Tourette Badaroux « Exécutions du 29 mai 1944 »
 - 15h La Parade « Combats du 28 mai 1944 »

Commémorations autour du Maquis de Bir-Hakeim : Combat de la Parade et Cérémonie de la Tourette

Cette année 2024 est particulièrement lourde de sens pour nombre de nos traditionnelles cérémonies commémoratives. En effet, cette année signe, entre autres, le triste 80^{ème} anniversaire du combat de la Parade et du Massacre de la Tourette qui l'a suivi. A cette occasion et pour honorer la mémoire des Combattants du Maquis de Bir-Hakeim, les Communes de Hures-la-Parade (sur laquelle s'est déroulé le combat de la Parade opposant le Maquis de Bir-Hakeim aux nazis) et de Badaroux (où s'est déroulé le massacre des combattants de ce même maquis ayant survécu au combat de la Parade) ont décidé de s'unir pour vous proposer, du 24 au 26 mai 2024, trois journées dédiées à la mémoire des Combattants du Maquis de Bir-Hakeim (voir programme détaillé ci-contre). La traditionnelle cérémonie de Commémoration du Massacre se déroulera le dimanche 26 mai 2024 à 10h00 au Ravin de la Tourette.

Programme de Gestion des Milieux Aquatiques 2024-2029 du Syndicat Mixte Lot Dourdou

Le Syndicat mixte du bassin du Lot Amont et du bassin du Dourdou de Conques, en partenariat avec les collectivités de son territoire, œuvre à l'élaboration d'un programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant du Lot Lozérien dans un cadre d'intérêt général. La Commune de Badaroux a validé le programme émit par ce syndicat pour ces cinq années. Concrètement, la structure œuvrera au maintient des cours d'eau en veillant au retrait des embâcles susceptibles de les obstruer, notamment lors des épisodes de pluie les plus importants.

Animaux et civisme

Ce n'est définitivement pas le sujet le plus agréable dont elle aura eu à débattre mais, face à la multiplication des déjections canines laissées à l'abandon par des propriétaires indécents sur les trottoirs Badarousiens, la municipalité n'a eu d'autres choix que d'agir. En effet, ces sympathiques reliquats de promenades canines se faisaient de plus en plus nombreux, notamment aux abords de la résidence Chanteloup entraînant, outre un réel risque de chute par glissade pour nos aînés, toutes les nuisances visuelles et olfactives que l'on peut imaginer. Un petit rappel à l'ordre et au civisme a donc dû être effectué et la municipalité a, comme la loi l'y autorise, décidé d'augmenter le montant de l'amende pour non ramassage des déjections canines à 50 euros. Une addition salée facilement évitable avec un simple petit sac et une moisson d'une seconde certes peu ragoutante mais évitant bien des désagréments au voisinage et indispensable à des rues belles et agréables ! Pour information, le Code Pénal et le Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets et ordures. Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de deuxième classe.

Par ailleurs, toujours concernant nos amis les chiens, il ne se passe pas une semaine sans qu'on nous appelle pour signaler les nuisances sonores provoquées par des aboiements. Bien que ce type de comportement soit parfois complexe à gérer et à faire cesser chez nos amis canidés, il est de la responsabilité des propriétaires de veiller à ce que leur compagnon ne perturbe pas la tranquillité de leur quartier. Pour rappel, l'article R1336-5 du Code de la Santé Publique dispose qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'Homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. Ce principe s'applique quel que soit l'horaire, diurne ou nocturne, du bruit en cause.

Finances

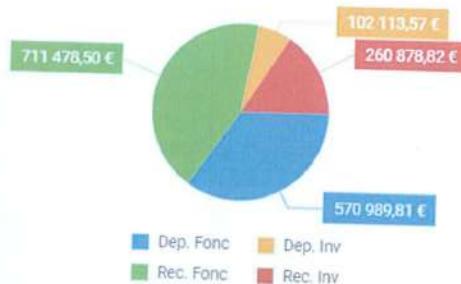
Le compte administratif 2023 se résume ainsi :

Résultat de fonctionnement : + 140 488,69 €

Résultat d'investissement : + 16 682,01 €

Soit un résultat d'exercice excédentaire de : 157 170,70 €

En incluant le report d'excédent d'investissement de 2022



Bien-Être et Fitness au Cœur de Badaroux avec Daphné BONNARD

Daphné lance une nouvelle entreprise BIEN-ÊTRE & FITNESS, axée sur le sport, bien-être et la beauté. En tant que coach sportive diplômée, praticienne de soins minceur et visage, elle offre une gamme variée de services dans son studio équipé. Des séances de sport personnalisées, des programmes de remise en forme et des soins minceur et ciblés anticellulite avec le cellul M6 de chez LPG sont disponibles, ainsi que des traitements visage sur mesure pour une peau éclatante. Adresse du Studio : 5 résidence Chanteloup / Téléphone : 0679066551 / Email : daphnebenefit@gmail.com / www.daphnebenefit.com / @daphnebonnard



Espace déchets verts

Encore une fois, nous sommes au regret de devoir aborder ce sujet dans ce nouveau numéro du bulletin municipal. L'espace des déchets verts situé Route de Saint Martin a été ouvert il y a bientôt deux ans. Cet espace, nous l'avons voulu pratique et accessible pour tous. Parce que nous savons que ce sont bien souvent les travaux du dimanche qui génèrent des déchets verts, parce que nous savons que devoir les transporter à Mende durant les horaires d'ouverture de la déchetterie n'est pas toujours simple ou même possible pour tous, parce que nous souhaitons proposer une vraie alternative au brûlage des végétaux, geste polluant et parfaitement interdit, sur notre village. C'est pourquoi nous avons d'emblée souhaité placer la confiance au centre du fonctionnement de cet espace en le laissant ouvert et libre d'accès pour tous 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Depuis, des tableaux plus désolants les uns que les autres n'ont cessé de s'y succéder. Dépôts de gravats et de déchets tout venants en tout genre, vols... Face à cette situation inacceptable et au danger qu'elle fait courir à nos employés communaux, car, pour rappel, la plupart des déchets verts déposés sur site sont destinés à être broyés par un broyeur à végétaux, le passage d'un objet non végétal dans cette machine pourrait avoir des conséquences désastreuses pour son utilisateur qui s'expose alors à de graves blessures, la Commune a pris la décision d'agir. Désireuse de ne pas pénaliser l'ensemble des utilisateurs responsables et appliqués pour la négligence de quelques-uns, la municipalité a choisi de maintenir le principe de libre accès à la zone de dépôt. Toutefois et afin de mettre fin aux incivilités commises en toute impunité, l'espace fait désormais l'objet d'une surveillance accrue. Ainsi, les auteurs de vols, dégradations, dépôts sauvages et autres pourront désormais être identifiés et devront répondre de leurs actes. Une mesure que la municipalité espère davantage dissuasive que répressive mais devenue indispensable tant à la propreté et au bon fonctionnement des lieux qu'à la sécurité de nos agents.



Stationnement

Comme vous avez peut-être pu vous en apercevoir, le parking de la Vicairie, face à la Mairie a été refait à neuf et ses emplacements ont été redéfinis. Nous sommes toutefois encore trop souvent au regret de constater la mauvaise utilisation des tracés ainsi que des stationnements sauvages et gênant sur ce parking ainsi que celui de la place Saint-Christophe, derrière l'église, un petit rappel de circonstance s'impose donc. En premier lieu, rappelons qu'il est formellement interdit de se garer en dehors des emplacements délimités et prévus à cet effet. Ces nombreux stationnements sauvages empiètent sur la route et compromettent la circulation des véhicules sur la chaussée surtout en cas de croisement. De même, le stationnement sur les trottoirs est proscrit ; il compromet la sécurité des piétons et notamment des plus vulnérables tels que ceux en fauteuil roulant, déambulateur ou avec poussettes en les obligeant à descendre sur la chaussée pour pouvoir poursuivre leur chemin. Ensuite, nous vous demandons d'être attentifs aux tracés présents sur les parkings. Les traits délimitant les emplacements dédiés au stationnement sont les lignes pleines matérialisant l'emplacement d'un véhicule. Les tracés en pointillés ne représentent pas une place de stationnement mais un couloir de circulation visant à faciliter les manœuvres des usagers, si un dépôt minute peut y être toléré, un stationnement longue durée compromet les entrées et sorties des autres usagers et ne peut donc pas être accepté. Il en va de même pour le stationnement sur les zones hachurées qui doivent demeurer libres, suivant les situations, soit pour préserver la visibilité et donc la sécurité des usagers. Enfin et pour rappel, le parking devant la Mairie est réservé aux usagers de la Mairie et des salles municipales jour et nuit. Le stationnement y est donc réservé à ces personnes.



Bon à savoir

Élections Européennes

Le 9 juin 2024 se dérouleront les élections des membres du parlement Européen. Votre participation à ces élections est importante, en tant que citoyen, vous allez désigner les représentants de notre Pays au niveau Européen. Aussi, si ce n'est pas déjà fait, n'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales de la Commune avant le 1^{er} mai. Passé cette date, vous pourrez toujours vous inscrire mais il ne vous sera pas possible de participer à ce scrutin sur la Commune. Cette inscription peut se faire à votre convenance en ligne ou auprès de l'accueil de la Mairie muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Inscrit sur la liste mais absent le jour du scrutin ? Vous pouvez donner procuration à une personne de confiance également inscrite sur les listes de la Commune. Pour cela rapprochez vous sans attendre d'un commissariat de police, d'une gendarmerie ou d'un tribunal (liste des lieux habilités disponible en Mairie) afin d'accomplir cette formalité totalement gratuite. Attention cependant, cette démarche n'est pas instantanée, en effet, quelques jours comprenant le délai postal et l'enregistrement sont à prévoir aussi, n'attendez pas le dernier moment pour établir votre procuration sous peine que celle-ci n'arrive pas à temps en Mairie !

Etat civil

Décès

.Jeanine JEAN (née TRAUCHESSEC) le 27/07/23
.Fernande MAURIN (née GELY) le 03/10/23
.Lucienne MAURIN (née MAURIN) le 10/12/23
.Catherine ESPAZE (née MASTAGLIO) le 10/12/23
.Firmin TREBUCHON le 14/12/23
.Marie-Odile BOIRAL (née SALANSON) le 27/02/24
.Jean POUJOL le 10/03/24

Naissances

.Timéo COULON le 25/07/23
.Lucas SICARD le 09/08/23
.Louis ROUME le 04/11/23

Pour ne rien louper des prochains événements programmés sur la Commune

Téléchargez L'application IntraMuros

Disponible sur Apple Store et Play Store



Infos pratiques

Permanences du Maire et des Adjoints

Les permanences ont lieu **UNIQUEMENT** sur rendez-vous

Du Lundi au Vendredi à partir de 17h00	Valérie REBOIS-CHEMIN, Maire
Samedi de 9h00 à 12h00	Benoît VALARIER, Premier Adjoint, chargé des finances
Samedi de 9h00 à 12h00	Xavier SOUCHON, Deuxième Adjoint, chargé des travaux et de l'urbanisme
Samedi de 9h00 à 12h00	Stéphanie PASI, Troisième Adjointe, chargée du social

Ouverture de la Mairie et de l'Agence Postale

Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30

Contact

Tel : 04.66.47.71.32 / Mail : badaroux3@wanadoo.fr / Adresse : 2 rue de l'Egalité 48000 BADAROUX

Déchetterie de Mende (Causse d'Auge)

HORAIRES D'ETE (du 1^{er} Avril au 31 Octobre)
Du Lundi au Samedi : 8h30 / 12h00 et 13h45 / 18h00
Le Dimanche : 9h00 / 12h00
HORAIRES D'HIVER (du 1^{er} Novembre au 31 Mars)
Du Lundi au Samedi : 9h30 / 12h00 et 13h45 / 17h30

Collecte sélective

Le **1^{er} Mardi du mois**, les employés municipaux récupèrent vos encombrants (tout objet ne rentrant pas dans le coffre d'une voiture, par exemple : matelas, cuisinières ...). Une inscription préalable en Mairie est obligatoire.

Espace déchets verts de Badaroux

Situé Route de Saint Martin, Ouvert 7 j/7 et 24h/24